



## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**25 NOVEMBRE 2015**

### ***SOMMAIRE***

---

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2015 .....	3
<u>Rapport n° 15/139/04 FEAM</u> .....	4
ÉTAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENTS 2016 - 6 <sup>ÈME</sup> ET 8 <sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS .....	4
<u>Rapport n° 15/140/04</u> .....	19
DÉLÉGATION DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET DE TÉLÉTRANSMISSION DES BORDERAUX DE TITRES DE RECETTE ET DES MANDATS DE DÉPENSE EN MAIRIE DU 4 <sup>ÈME</sup> SECTEUR .....	19

*La séance du Conseil des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 12 h 30, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4<sup>ème</sup> secteur.*

**M. le MAIRE.-** Mes chers collègues, le vendredi 13 novembre, notre pays a été victime d'attentats terroristes à Paris, qui ont fait 130 morts et plus de 500 blessés. Le Président de la République a lui-même qualifié ces actes d'actes de guerre et, aujourd'hui, notre pays est effectivement en situation de guerre.

Je vous propose, en hommage aux 130 tués et aux nombreux blessés de ces attentats terroristes, d'observer tous ensemble une minute de silence.

.....*Minute de silence*.....

Je vous remercie.

Dans le week-end qui a suivi ces attentats, j'ai souhaité, dans l'urgence, que la Mairie des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements puisse s'associer à l'hommage national qui avait été décidé par le Président de la République. Le lundi, à 12 h, en présence de certains d'entre vous, une immense bache tricolore a été déroulée sur une des façades de la Mairie des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, et une minute de silence a déjà été observée en mémoire des victimes. A la suite de quoi, nous avons entonné tous ensemble, et devant un nombreux public, l'hymne national.

La parole est au benjamin de l'assemblée, Monsieur MAZET, pour l'appel nominal des conseillers.

*(Monsieur Cédric MAZET procède à l'appel nominal)*

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. BONVIN, CANICAVE, CATANEO, CAULE, COHEN, DETAILLE, DI GIOVANNI, DJIANE, FRANCESCHETTI, GEIER-GHIO, GINER, HOCHFELDER, JACQUIER, JOUVE, MARTINOD, MAZET, MENCHON, MORAINÉ, OURET, PALLOIX, PREZIOSI, RENAUD, RICCA, ROCCA-SERRA, ROGER, SCHILLING, TALAZAC, VANNUCCHI, VITALIS, VLASTO, ZAOUÏ.

**EXCUSÉS** : Mmes et MM. CARADEC, CLAUDIUS-PETIT, FAHRI, GAUDIN, GEMINI, GOMEZ, JOLLIVET, LEVY-MOZZICONACCI, MALRAIT, MERY, NOSTRIANO, VALLETTE, VASSAL.

**M. le MAIRE**.- Madame ARAGONES est excusée. Elle vient de connaître un heureux évènement : un petit Andréa est né.

*(Applaudissements)*

Mes chers collègues, le quorum est atteint.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2015**

Y a-t-il des observations, des questions ? S'il n'y en a pas, je mets le procès-verbal aux voix.

**Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2015 est adopté à l'unanimité**

**Rapport n° 15/139/04 FEAM****ÉTAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENTS 2016 - 6ÈME ET 8ÈME  
ARRONDISSEMENTS**

Rapporteur : M. le MAIRE

**M. le MAIRE.**- Aujourd'hui, mes chers collègues, le Conseil d'arrondissements qui, traditionnellement, pour des raisons que j'ignore mais c'est comme cela depuis 20 ans, se tient à midi, appelle le vote de l'Etat spécial d'arrondissements 2016, autrement dit le budget 2016. Il ne peut pas être voté en préalable d'un Conseil municipal, compte tenu du cadencement des Conseils municipaux.

Je vous rappelle que, lors du Conseil municipal du 26 octobre 2015, nous avons approuvé le montant de la dotation financière allouée à notre Mairie de Secteur pour l'exercice 2016. Conformément à l'article L 2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants se doivent de voter leur budget par chapitre, un chapitre regroupant un ensemble homogène d'articles, et ce, dans le mois qui suit la notification du budget par le Maire de Marseille.

C'est pour cette raison que, aujourd'hui, se réunit un Conseil extraordinaire, dès lors que le Conseil municipal du 16 décembre 2015 serait trop tardif pour permettre l'adoption de cet Etat spécial d'arrondissements.

Il est donc soumis à notre vote la répartition de ce budget tel qu'il figure dans l'Etat spécial.

- Pour la dotation de fonctionnement : 1 071 168 €.
- Pour la dotation d'investissement : 244 058 €.

Je vous précise – accrochez-vous parce qu'il m'a fallu du temps pour comprendre, mais vous êtes certainement plus rapides que moi - que la dotation de fonctionnement, cette année, a subi des modifications. Nous avons adopté, l'année dernière, une dotation de fonctionnement à hauteur d'environ 1 248 000 €. Chaque année, cette dotation de fonctionnement augmente en général de 1 % ; donc, nous aurions dû nous trouver aux alentours de 1 260 000 €. Or, nous ne sommes qu'à 1 071 168 €. Pourquoi ? Parce que le Maire de Marseille et son adjoint aux Finances, notre collègue Roland BLUM, ont décidé que la dotation de fonctionnement des mairies de secteur serait amputée de la moitié des reports accumulés d'année en année, afin de ne pas geler ad vitam aeternam des crédits qui ne trouvaient pas de traduction fonctionnelle.

Notre Mairie de Secteur avait atteint un niveau de reports, à la fin de l'exercice 2015, approximativement de 652 000 €. On s'apprêtait à nous enlever la moitié sur la dotation de fonctionnement, mais on nous a rajouté, en revanche - notre cas étant particulier -, 130 000 € que nous avons dépensés l'année dernière pour la mise en œuvre de garderies d'urgence pendant le premier trimestre de l'année scolaire au cours duquel les temps d'activités périscolaires n'avaient pas été ou pas complètement mis en place par la Ville de Marseille.

1 248 000 € moins la moitié de 652 000 €, plus 130 000 € font aux alentours de 1 071 000 € en dotation de fonctionnement.

Cela signifie que, pour maintenir approximativement les actions que nous avons accomplies l'année dernière, et même pour

faire plus - je vais y venir dans un instant -, nous puiserons dans nos reports à hauteur d'environ 250 000 €.

Je vous précise que, à budget de fonctionnement quasiment constant, 1 237 000 € en 2014, 1 248 000 € en 2015 et 1 260 000 € à peu près en 2016, nous avons, non seulement maintenu l'ensemble des actions qui étaient menées par la Mairie des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, mais nous avons, en plus, créé de très nombreuses nouvelles opérations.

Je citerai pour exemple : la Charte de Partenariat « Terre d'entreprises », le forum Job-dating, qui vient se rajouter au Forum Job d'été, la diversification de l'offre de loisirs dans nos centres à destination des jeunes, notamment avec l'initiation au paddle et aux sports nautiques, la mise en place d'ateliers de musique, la création d'une journée de formation aux gestes qui sauvent en partenariat avec les marins-pompiers, une grande conférence et des animations dédiées aux enfants pour la Journée des Droits de l'Enfant avec les écoles du secteur, la création d'une semaine d'initiation aux arts du cirque, une nouvelle opération pour la Semaine du Goût, et également un certain nombre d'opérations nouvelles pour la période de Noël.

J'ai souhaité, à la fois pour offrir plus d'activités ludiques à la population en cette période de l'année et pour soutenir l'activité des commerces de proximité que, sur à peu près une demi-douzaine de places des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, nous puissions installer un manège, et que nous puissions également, dans le week-end qui précède Noël, offrir des animations par l'intermédiaire d'un petit train avec des animations types maquillage, acrobates, chants de Noël et autres.

Pour les publics adultes et seniors : le Forum des Associations, qui a regroupé plus de 60 associations, sera maintenu, la création et donc la pérennisation, l'année prochaine, des activités sportives offertes dans le Parc de Bagatelle, tous les jours, gratuitement, et qui ont un très grand succès (taïchi, yoga, gym suédoise et autres), l'organisation d'un concours de pétanque interclubs et une grande fête des associations sportives pour remercier les bénévoles et fêter nos champions, le maintien de la grande opération créée en 2015 de nettoyage du littoral sud « J'aime mon littoral propre » qui a connu un grand succès, qui sera encore développée, le maintien de la Fête du Printemps et du Forum des Associations, des conférences notamment sur la cuisine provençale, à destination des nouveaux arrivants. Dans les centres, une offre culturelle et sportive sera stimulée. Et, bien entendu, le maintien de tout ce que nous faisons, les petites comme les grandes manifestations.

Tout cela pour vous dire que, à budget de fonctionnement constant, nous parvenons à développer l'offre à nos concitoyens.

S'agissant du budget d'investissement, les choses sont plus simples puisqu'il est maintenu à hauteur de 2 € par habitant ; ce qui représentera, pour l'exercice 2016, 244 058 €.

A titre d'exemple, je vous cite un certain nombre de travaux que, avec cette petite enveloppe, nous avons réussi à effectuer en 2015 :

A Bagatelle : les travaux de mise en sécurité du bâtiment, le renforcement du système de vidéosurveillance et de l'alarme.

Au centre de Montredon : la réfection du 1<sup>er</sup> étage, l'ensemble des barreaudages du bâtiment et le plafond de la salle polyvalente.

A Sylvabelle : les travaux de mise en sécurité de la terrasse sur les deux façades, la mise en conformité électrique, les travaux de serrurerie, la rénovation du logement du concierge et les travaux d'élagage.

Au centre d'animation de Sainte-Anne : nous avons fait un travail très important avec la rénovation de la salle polyvalente, les bureaux, la cage d'escaliers et le 1<sup>er</sup> étage, la rénovation de la cour, le mur mitoyen et la clôture sur l'avenue de Mazargues, ainsi que la porte d'entrée du côté de la rue Thieux.

Sur notre base nautique à la Pointe-Rouge : le remplacement des portails d'accès, les travaux de mise en sécurité des planchers et des portes.

A Castellane : l'élagage des quatre platanes dans l'ancienne cour de l'école.

A Pastré : la mise en conformité de la cuisine, la rénovation du couloir et des salles d'activité du 1<sup>er</sup> étage.

Au Tempo Falque : la rénovation de la salle de gym et du sas d'entrée, et de la façade.

A Vauban : la rénovation de la salle polyvalente, de la cage d'escaliers, des halls et des portes.

Il y a également un très grand nombre de travaux sur les espaces verts, sur les équipements sportifs :

Sur le stade de Bonneveine : la réparation des clôtures et des poteaux, la réfection du système d'arrosage.

Sur le stade Michelet-Montredon : la reprise du filet pare-ballons, le remplacement du portail d'accès, les travaux d'élagage.

Sur le terrain multisports Olmeta : le nettoyage et le débroussaillage du plateau, ainsi que des palmiers en bordure de rue.

Au gymnase Raymond Teisseire : la rénovation totale du gymnase et des sanitaires.

A la Boule Gabès : la mise en sécurité suite à des actes de vandalisme.

A la Maison des Sports de Bonnefon : la rénovation des sols et la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

Mes chers collègues, j'ai voulu, au-delà du vote du budget 2016, détailler ce que nous parvenions à faire avec ces enveloppes.

Avant de passer au vote, je vous propose de prendre la parole, si vous le souhaitez.

**Mme PALLOIX**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonjour !

Je serai tentée de vous dire, Monsieur le Maire : à budget constant, vote constant. Bien entendu, je vais voter contre ce budget parce que, quand on a un 4<sup>ème</sup> secteur qui a à peu près 123 000 habitants, nous faisons petit bras. L'investissement : n'en parlons pas parce qu'il y a quand même l'investissement de la Mairie centrale. Mais, sur le fonctionnement, c'est idem.

Je n'arrive pas à saisir le passage de certains montants. Nous ne faisons pas le budget - on n'a pas de budget participatif, cela se saurait - mais il est certain que, voyant des chiffres, on peut être assez surpris - et moi, surprise.

Par rapport aux carburants, l'année dernière, nous avons 3 400 € ; cette année, on n'a plus de 400 €. Soit on va se geler, soit il y a un problème, soit c'est un carburant autre.

Par rapport à l'alimentation, l'année dernière, nous avons 57 858 € ; on n'en a plus que 30 000.

**M. le MAIRE.**- Madame PALLOIX, puis-je vous interrompre une seconde ? C'est vraiment un problème technique. A partir du moment où l'on a 250 000 € de moins dans le budget...

**Mme PALLOIX.**- Oui, mais, par contre, il y en a où c'est le double. C'est là que je ne comprends pas.

Par exemple, « Autres frais divers », on avait 8 600 € ; maintenant, on a 45 000 €.

« Divers » : 47 000 € l'année dernière, 52 000 € cette année.

S'il y avait eu un certain équilibre par rapport à l'argent que l'on n'a plus, d'accord. Mais, ce n'est pas du tout cela. D'un côté, il y a énormément de moins et, de l'autre côté, énormément de plus. Pour moi, c'est un budget qui est un peu bancal.

Je ne veux pas dire que c'est à cause de cela que je vais voter contre, vous le savez très bien. C'est surtout par rapport aux 120 000 habitants que je vote contre parce que je trouve que c'est

un peu fort de café. Je pointe quelques anomalies qui, j'espère, vont m'être expliquées.

**M. le MAIRE.**- Sur ce point, il y a deux explications.

Pour les moins : dans le budget, on tient compte de l'enveloppe et pas des reports, donc je dois faire, en termes de présentation, avec les 230 000 € de moins. Un certain nombre de postes sont budgétairement nettement inférieurs à ce qu'ils étaient l'année précédente, pour tenir compte de cette somme. Etant précisé que les besoins seront compensés par les reports, ainsi que je vous l'ai expliqué dans mon préambule.

Pour les plus : lorsque j'ai moi-même cherché à comprendre, n'étant pas un très grand spécialiste de la matière budgétaire, j'ai souhaité que l'on soit au plus près de la réalité opérationnelle, et que l'on en trouve la traduction dans la matière budgétaire.

Je vais vous donner un exemple d'actualité : le budget alloué à l'exposition des crèches de Noël figurait auparavant dans la ligne ou le poste - je ne sais pas comment on dit exactement - du Protocole. Or, j'ai souhaité qu'il figure désormais dans le domaine culturel puisqu'il s'agit bien d'une manifestation culturelle.

L'opération « Mon littoral propre » n'était pas dans un poste budgétaire auparavant puisqu'elle est nouvelle, mais si on avait suivi les méthodes antérieures, elle aurait aussi figuré dans le poste Protocole. Or, c'est une opération qui, naturellement, doit répondre au poste « Nature et Environnement ».

Il en est de même pour les achats de paddle que nous avons organisés pour le centre de Montredon.

J'ai essayé de faire en sorte que le budget comptable corresponde le mieux possible à la réalité opérationnelle. D'ailleurs, on m'a expliqué que c'était plutôt comme cela qu'il fallait faire, même si, par facilité parfois, on avait procédé par grandes enveloppes. Vous aurez ainsi la possibilité, les uns et les autres, de vérifier ce qu'il en est de la répartition, encore une fois à budget constant.

**M. CATANEO.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, sans suspens, il va sans dire que mon groupe s'abstiendra sur ce rapport.

En effet, pour élargir le débat, si l'on regarde plus largement les grands choix et équilibres budgétaires de la Mairie centrale pour 2016, il est navrant de constater que l'effet-ciseau annoncé n'a pas donné lieu à plus de courage budgétaire tout au long de ces dernières années et pour celle qui vient.

Les dépenses de fonctionnement, en premier lieu le poste de personnel, continuent d'augmenter d'année en année.

Le taux d'épargne brute qui ne fait que baisser limite les possibilités d'investissement.

Le recours à l'emprunt et à la hausse de la fiscalité qui s'ensuit est un pis-aller contreproductif.

Concernant les mairies de secteur, le groupe FN-RBM reproche à la majorité, non seulement d'avoir gelé depuis des années le montant servant de base aux allocations, mais aussi de faire baisser le montant de l'enveloppe globale. Or, selon nous, les coupes budgétaires doivent se faire ailleurs, dans les subventions aux associations communautaristes ou dans les projets sans lien direct avec un intérêt local avéré, dans la gestion du parc

automobile, dans celle des ressources humaines, des frais de communication et de réception, mais certainement pas au niveau de l'allocation accordée aux mairies de secteur qu'il serait temps, au contraire, d'augmenter.

Pour le reste, s'agissant de choix de gestion, nous ne pouvons donner blanc-seing pour les projets de la majorité en place, et nous nous abstiendrons.

**M. le MAIRE.**- Monsieur CATANEO, je vous remercie de reconnaître que l'action de la majorité municipale dans les 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements est à ce point performante que vous souhaiteriez que son budget soit augmenté pour qu'elle puisse faire encore mieux. Je peux vous dire que ce que vous venez de dire va droit au cœur de l'ensemble des adjoints au Maire qui travaillent tous les jours dans cette Mairie.

S'agissant de vos remarques sur le budget municipal, dont je suis finalement un peu plus familier pour m'exprimer en tant que Président de groupe à la Mairie centrale, depuis des années, sur ce sujet, je ne vais pas rentrer dans de grands débats. Simplement, ce que vous dites, qui est une antienne chez vous, est inexact. Contrairement à cette image véhiculée par certains médias parisiens anti-marseillais dont vous vous faites, malheureusement, ici, le fidèle relai, les dépenses de fonctionnement de la Ville de Marseille sont extraordinairement bien maîtrisées, avec une augmentation annuelle inférieure à l'inflation ; ce qui constitue, dans une collectivité territoriale comme la Ville de Marseille, un véritable exploit. Je vous invite à faire un peu - si vous m'autorisez ce terme anglais - de benchmarking, et de vérifier ce qu'il en est dans d'autres grandes collectivités territoriales pour vous apercevoir que nous faisons

beaucoup mieux que les autres. D'ailleurs, même en matière de personnel, et là aussi contrairement à ce que l'on pourrait croire, le ratio de personnel par rapport au nombre d'habitants est inférieur à Marseille par rapport à ce qu'il est à Lyon, par exemple. Je vous invite à le vérifier.

Pour le reste, le budget d'une Mairie de Secteur est ce qu'il est. Il faut l'utiliser au mieux. Par exemple, ici, nous investissons beaucoup pour rénover nos équipements, nous faisons preuve de beaucoup d'imagination. Il est dommage que dans les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille, par exemple et au hasard, on n'en fasse pas autant.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. CANICAVE**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour !

Monsieur le Maire, « Monsieur Prévert », votre inventaire de départ était très joli et très argumenté ; il change un peu du document que nous avons sous les yeux qui est un document uniquement chiffré.

Vous avez fait part, au dernier Conseil d'arrondissements, de votre étonnement sur cette tradition de faire de cette réunion spécifiquement sur ce budget prévisionnel de l'année suivante un Conseil d'arrondissements spécifique : je suis assez d'accord avec vous, c'est un peu surprenant, même si, au départ, on pourrait se dire que c'est un gros document de 87 pages, qui engage la Mairie de Secteur et que cela pourrait justifier une ou deux heures de débat entre nous.

Ce beau document de 87 pages que vous nous distribuez, comme c'est la loi et comme vous devez le faire, si on le regarde et si on tourne les pages, c'est assez sidérant d'ailleurs. Mais, c'est une sidération liée à l'administration et non pas à la Mairie de Secteur. Il y a exactement 37 pages totalement vides qui ne sont composées que de 0,00. 37 sur 87, c'est beaucoup. Quand on en rajoute 40 qui n'ont que des 00, sauf un nombre qui apparaît quelque part, on peut se dire que ce document ne justifie pas un Conseil d'arrondissements à part entière. Il ne comporte que deux pages intéressantes : celles dont ma collègue a parlé, la page 15 et la page 21. Ce sont les deux seules pages où il y a des indications.

Je voudrais faire la même remarque que celle que j'avais faites l'an dernier, mais ce n'est pas grave : la pédagogie, c'est aussi l'art de la répétition. Sur la page n° 15, celle qui donne la ventilation par nature du budget de fonctionnement, qui est le seul qui soit important dans une Mairie de Secteur, un budget de 1 200 000 € - c'est quand même important malgré tout - je vous avais dit, l'an dernier, que je le regrettais, et je le regrette cette année puisque c'est la même chose : si l'on regarde toutes les lignes qui sont marquées « Divers », « Autres frais divers », « Remboursements faits à d'autres organismes », « Autres services extérieurs », « Autres matière et fournitures », « Autres fournitures non stockées », on arrive à un total qui représente 30 % du budget. Je sais que l'on ne peut pas tout prévoir, qu'il faut marquer des choses dans les « divers ». Mais, 30 % du budget annoncé, celui sur lequel on pourrait avoir un débat disant qu'il est plus pertinent d'investir dans telle ou telle catégorie, je trouve que c'est trop. Je sais qu'il faut en mettre, mais 30 % me paraît énorme.

Pour le reste du budget, je déplore, comme vous, la faiblesse du budget d'investissement ; je n'en parlerai pas. Le budget d'investissement, depuis des années, à 2 € par habitant n'a pas de sens. Je vous invite à regarder ce qui se passe dans les mairies de secteur de Paris et de Lyon ; c'est un peu différent. Mais, c'est comme cela, c'est une habitude, on vous le dit chaque année. Je sais que c'est un peu difficile. Je pense que vous aimeriez vous aussi avoir un budget d'investissement différent parce que je pense que les mairies de secteur sont les mieux placées pour faire des investissements de proximité et de rapidité.

Un budget de fonctionnement en diminution : je voudrais signaler – et saluer – que, dans les diminutions, le budget de la culture n'a pas été touché. Bravo, Monsieur DETAILLE, d'avoir été influent à ce point. Quand un budget diminue, on pourrait penser que tous les postes diminuent. Celui de la culture est maintenu. Je pense que, par les temps qui courent, la culture est quelque chose d'important, qui fait du lien social qui est important à maintenir. Les actions culturelles de cette Mairie seront donc maintenues, et c'est une bonne chose.

Si l'on pouvait, pour les années futures, s'éviter cette réunion... Je sais que l'on peut difficilement. Oui, on pourrait si le Maire de Marseille acceptait de faire des Conseils municipaux à fréquence un peu plus rapide. Mais, ce n'est pas le cas. Pour l'instant, nous aussi, nous voterons contre le budget, comme nous le faisons chaque année.

**M. le MAIRE**.- Monsieur CANICAVE, merci pour votre intervention, y compris dans ses remarques positives que j'apprécie

à leur juste valeur. Et même dans les négatives que je peux éventuellement comprendre.

S'agissant des 37 pages blanches, je pense que, dans les mairies de secteur dirigées par la gauche, c'est exactement pareil parce que c'est la réglementation et que l'on ne peut pas faire autrement.

Sur les « Divers », j'avais tellement pris en compte votre remarque que l'on s'était adressé au service financier de la Mairie centrale pour voir si l'on pouvait modifier les choses. Malheureusement, l'instruction M14 nous empêche de modifier cette nomenclature.

Quant à la culture, merci pour la remarque, c'est maintenu à budget constant. Mais, pour être honnête complètement, le surplus que nous avons utilisé, l'année dernière, pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de Musiques à Bagatelle, avait été pioché dans les reports et donc n'avait pas été augmenté. Nous avons évité de revenir cette année à un montant inférieur, et donc nous restons sur les mêmes montants et nous essayons, grâce Gérard DETAILLE et au service communication et culture dirigée par Cécile SENES, de proposer des activités culturelles les plus intéressantes possibles. Visiblement, le succès populaire qu'elles obtiennent montre que nous réussissons. Je suis très sensible au fait que vous l'ayez vous-même souligné.

S'il n'y a plus d'autres demandes d'intervention, nous allons passer au vote.

Je sou mets au vote d'abord le budget de fonctionnement :

Chapitre 11 « Charges à caractère général » :  
1 065 068 €.

**Adopté à la majorité – Vote contre des Groupes de Gauche –  
Abstention du Groupe FN-RBM**

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :  
5 100 €.

**Adopté à la majorité – Vote contre des Groupes de Gauche –  
Abstention du Groupe FN-RBM**

Chapitre 67 « Autres charges de gestion courante –  
Intérêts moratoires » : 1 000 €.

**Adopté à la majorité – Vote contre des Groupes de Gauche –  
Abstention du Groupe FN-RBM**

Total gestion des services : 1 071 168 €.

**Adopté à la majorité – Vote contre des Groupes de Gauche –  
Abstention du Groupe FN-RBM**

Nous passons au budget d'investissement :

Chapitre 45 : 244 058 €.

**Adopté à la majorité – Vote contre des Groupes de Gauche –  
Abstention du Groupe FN-RBM**

Nous en avons fini avec les votes. Merci beaucoup.

**Rapport n° 15/140/04****DÉLÉGATION DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET DE  
TÉLÉTRANSMISSION DES BORDEREAUX DE TITRES DE RECETTE  
ET DES MANDATS DE DÉPENSE EN MAIRIE DU 4<sup>ÈME</sup> SECTEUR**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport 15/140/04 est adopté à l'unanimité.**

Sauf erreur de ma part, les rapports qui figuraient à l'ordre du jour ont été évoqués et votés. Je remercie l'ensemble des présents d'avoir fait l'effort de venir participer à ce Conseil d'arrondissements. Je voudrais terminer par deux informations.

Première information : je voulais vous indiquer que notre Directrice générale des Services, Madame Marie-Hélène VIAL, fera valoir ses droits à la retraite à la fin du premier semestre 2016. J'ai donc choisi pour la remplacer Madame Nathalie AVERSENQ, ici présente, que j'ai le plaisir de vous présenter. Elle remplacera donc Madame VIAL comme Directrice générale des Services, à compter du mois de juin 2016. Elle a été nommée d'ores et déjà pour seconder Madame VIAL et faire le tuilage jusqu'au mois de juin. Elle a exercé, malgré sa jeunesse, depuis de très nombreuses années, diverses fonctions à la Mairie centrale et, dans le dernier état, au Pôle Médias de la Belle-de-Mai. L'ayant vu travailler dans ses diverses fonctions, je souhaitais qu'elle vienne nous rejoindre ; je la remercie d'avoir accepté.

Deuxième information – et je serai le dernier à prendre la parole, pour une fois : je voulais informer le Conseil du fait que notre

collègue, Monsieur Gérard VITALIS, venait d'être élevé, par décret du Président de la République, au grade d'Officier dans l'Ordre National du Mérite, et lui adresser nos plus sincères félicitations.

*(Applaudissements)*

En lui rappelant que, si le délai était trop court puisque l'information date d'il y a quelques jours, il est de tradition que le récipiendaire d'une très haute distinction veuille bien offrir à ses collègues le champagne. Il n'omettra pas de le faire, naturellement, lors d'une de nos prochaines séances.

**M. VITALIS**.- Merci infiniment ! Je suis très touché et, je dirais comme on dit très souvent dans ces cas-là, très ému.

Vous avez dit, à juste titre, que vous étiez le dernier à prendre la parole pour une fois. Cependant, je ne peux pas m'empêcher de dire simplement un grand merci à vous, un grand merci à l'ensemble des élus qui sont là. J'aurai l'occasion, probablement au printemps prochain - on en parlera ensemble -, de vous le dire plus précisément lorsque, officiellement, on m'épinglera cette distinction à laquelle je ne m'attendais pas.

Cela dit, pour le champagne, j'ai pris bonne note.

**M. le MAIRE**.- Je vais quand même prendre la parole en dernier - il faut bien que je m'impose - pour attirer l'attention de l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissements sur deux manifestations :

- Le vernissage de notre exposition « Crèche de Noël », qui aura lieu le mercredi 2 décembre à 19 h. Vous verrez cette crèche qui est extrêmement ludique, notamment pour les enfants, avec des automates, et donc intéressante. Nous avons essayé de

recréer, pour ce vernissage, puisque c'est une crèche très traditionnelle, très provençale, l'atmosphère d'un village provençal au XIXe siècle. S'il n'y avait qu'une seule raison de venir, c'est la suivante : il y aura, ce soir-là, des petits ânes qui convoieront les visiteurs qui le souhaitent du portail jusqu'à la Mairie. Notre adjoint à la Culture s'est engagé à tester les ânes pour voir si ces animaux sont aussi placides qu'on le dit. Il me semble que cela fait une bonne raison de venir assister à ce vernissage.

Je redis pour l'ensemble des Conseillers d'arrondissements que cette exposition de crèche est très originale à Marseille, en ce sens qu'elle est ouverte du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, tous les jours, y compris samedis, dimanches et jours fériés, même le 25 décembre. Elle est bien entendu totalement gratuite. Et elle s'accompagne d'un atelier de création, organisé dans ce que l'on appelle le « salon rouge », la salle d'exposition, animé par des étudiants de l'école des Beaux-Arts qui, à l'aide de produits recyclés - parce que je tenais à faire plaisir à Monsieur MENCHON absolument - vont créer des décorations de Noël, etc. Cela fait une après-midi récréative. Pour venir, de temps en temps, visiter cet atelier de création, lorsque je viens travailler le week-end, l'ambiance y est vraiment très sympathique et très chaleureuse.

- Je voulais également vous indiquer que la Mairie des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements s'est associée à l'organisation d'un concert caritatif dans la Basilique du Sacré-Cœur, au profit des Chrétiens d'Orient, le 4 décembre.

Cela étant dit, je vous signale que, comme il est de tradition, une petite collation vous est proposée à la Mairie. Je vous remercie de votre présence et souhaite une bonne fin de journée.

**La séance est levée à 13 h 10.**